

E-28.1 Scénario environnemental pour l'utilisation générique à grande dispersion d'articles contenant des borates avec rejet élevé

Titre systématique inspiré du descripteur d'utilisation	ERC	Description
	10b	Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée (rejet élevé ou intentionnel)
	11b	Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée (rejet élevé ou intentionnel)

E-28.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit	Les borates sont intégrés dans des articles, sans rejet intentionnel.	
Quantités utilisées	35 000 T de B par an dans l'ensemble de l'Europe	
Fréquence et durée de l'utilisation	365 jours par an	
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	Facteur de dilution de 10	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	Aucune	
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	Facteur de déversement dans l'eau après traitement sur site	1 000 000 g/T
	Facteur d'émission dans l'air après traitement sur site	Non applicable pour une utilisation à grande dispersion
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site	Aucune	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	Les déversements dans une usine de traitement des eaux usées (UTEU) municipale doivent être réglementés en sorte que la PNEC _{UTEU} n'excède pas 10 mg/L. Pour ce scénario, une UTEU par défaut avec un taux de déversement de 2 000 m ³ /jour a été choisie.	
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	Non applicables	

E-28.3 Estimation de l'exposition

ES1 : Estimations de l'exposition de l'environnement		PEC	PNEC _{add}	RCR
	UTEU		9 589 µg/L	10 000 µg/L
Environnement aquatique		1 015 µg/L	2 020 µg/L	0,503

E-28.4 Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'utilisateur en aval (DU) travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition (ES), soit si les mesures proposées de gestion des risques ou les émissions (exprimées en g/T) telles que décrites précédemment sont respectées, soit si le DU peut prouver de lui-même que les mesures de gestion des risques qu'il a mises en œuvre ou les émissions sont adéquates. Des conseils détaillés relatifs à l'évaluation des ES peuvent être obtenus de votre fournisseur ou sur le site de l'ECHA (guide R16). Pour l'exposition de l'environnement, un outil de mise à l'échelle destiné au DU est disponible (téléchargement gratuit : <http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>).